

N° 1/3.24

[PRÉAVIS N° 1/2.24](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 320'000.00 TTC AU PRÉAVIS N° 24/6.17, AFIN DE COUVRIR LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA POURSUITE ET À LA FINALISATION DES ÉTUDES DES AMÉNAGEMENTS DE SURFACE, ROUTIERS ET PAYSAGERS AINSI QUE DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES, EN RELATION AVEC LES ROUTES DU SECTEUR PRAIRIE-NORD/ÉGLANTINE

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de l'objet cité en titre s'est réunie le 22 février 2024. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Clémence LANGONE, Floriane Wyss, Matthias BLUME, Alexandre GANNA, Marc-Alain TIECHE, Jean-Bernard THULER et Bertrand GILLIARD, Président-rapporteur.

La commission remercie Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT, Madame Isabelle VRIELYNCK, cheffe de projet, et Messieurs Eric FAVRE, responsable Services techniques, et Matthieu PLawecki, ingénieur mobilité, pour avoir développé les enjeux et aboutissants de ce préavis.

2 CONTEXTE

Les aménagements routiers des axes entourant le périmètre «Prairie Nord», soit ouest de la patinoire et sud du quartier nouvellement construit «Églantine», ont fait l'objet du préavis [N° 24/6.17](#) « Demande d'un crédit d'étude de CHF 891'000.00 pour l'élaboration des projets d'aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du quartier Églantine, ainsi que du parc public et des installations sportives de plein air situées sur le site de Prairie-Nord » accepté en 2017. S'en est suivi une demande de crédit de CHF 2'639'000.00 pour le réaménagement de l'avenue Henry-Warnery (préavis [N° 20/6.21](#)), crédit refusé par le Conseil en octobre de la même année au motif principal qu'il ne prenait pas suffisamment en compte la mobilité douce.

Il faut noter que, si en 2017 le quartier Églantine n'était encore qu'une projection, sa réalisation était imminente, le plan d'affectation du quartier Prairie-Nord/Églantine datant de 2016. En revanche, en 2021, le quartier était une réalité.

Le refus du préavis N° 20/6.21 a donc conduit à repenser le projet, ce qui motive ce préavis.

3 LA SITUATION

Depuis 2017, la situation a changé : Outre que le giratoire Warnery/Mono est réalisé, le quartier Églantine est maintenant pleinement fonctionnel, et les nouveaux véhicules articulés exploités pour la ligne de bus 701 ont des problèmes de croisement sur le chemin de Prélionnaz ; il est d'ailleurs prévu d'augmenter leur fréquence à moyen terme. La Municipalité a donc déjà relancé les études. Alors que le budget initial de 2017 n'avait été utilisé qu'à 75 % (soit CHF 661'565.00), environ CHF 200'000 ont été depuis engagés, ce qui ne laisse que 30'000 à disposition pour des études complémentaires estimées, jusqu'à l'appel d'offre, à CHF 355'000. D'où les CHF 320'000 du présent préavis.

Quant au travail restant pour les services de la Ville, comme toujours non spécifiquement budgétés, ils sont de l'ordre de 1'000 heures.

4 RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION PAR LA MUNICIPALITÉ

- Au ch. de Tolochenaz, il est prévu de remplacer le tronçon Warnery-Prélionnaz par une zone de rencontre 20km/h avec les aménagements subséquents, ceci afin d'établir à terme une continuité entre l'Églantine et les futurs aménagements sportifs et autres prévus sur Prairie-Nord.
- Au chemin de Prélionnaz, comme «la Municipalité a souhaité préserver le cordon boisé et mener une réflexion sur le nombre de places de stationnement », il faut également reprendre les études : le gabarit existant, dans son état actuel, ne permet pas un croisement des bus sans difficultés.
- Concernant l'Avenue Henry-Warnery, il n'est pas prévu d'en changer la largeur. Comme le souhait est d'améliorer les accès piétons et cyclables, on parle de diminuer la largeur des chaussées, avec pour conséquence de devoir y diminuer la vitesse autorisée (actuellement 50 km/h, prévu 30 km/h) en raison du rétrécissement des voies de circulation.
- Mentionnons aussi la volonté de réaliser un rond-point ou autre aménagement à la jonction ch. de Prélionnaz / Av. Monod, ce qui devrait entre autres faciliter le transit des bus MBC.
- De manière générale, ces aménagements se devront d'être compatibles avec la nouvelle vision de la patinoire, ainsi et surtout avec les réalisations du complexe sportif à venir sur Praire-Nord.
- Enfin et pour mémoire, signalons que l'amélioration de la traversée de la Morges (axe Patinoire-Petit-Dézaley) en est au stade des réflexions préliminaires mais ne fait pas partie de cette étude.
- Les collaborateurs de la Ville ont mis en exergue la problématique des relations avec « le Canton », c.à.d. la DGMR, (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), la loi prévoyant de multiples aller-retour des dossiers, processus chronophage. Un changement de collaborateur au sein de l'administration a aussi provoqué quelque retard, la personne engagée en remplacement devant s'approprier le dossier.
- Concernant les études faites pour la 1^{ère} phase (N° 24/6.17), si une bonne moitié est à reprendre, il reste que les études concernant les infrastructures souterraines restent valides (Eau, futur chauffage à distance etc.).

5 DISCUSSION

- On lit dans le préavis de 2017, à propos de l'Églantine : « *Les aménagements extérieurs tels que cheminements piétonniers, placettes et espaces végétalisés nécessaires au développement du quartier, seront pris en charge par les futurs investisseurs. La place à caractère public aura une valeur de zone de rencontre pour l'ensemble des quartiers environnants. Elle longera le chemin de Tolochenaz,...* ».

Or telle qu'elle a été réalisée, la « *place à caractère public* » ne longe pas vraiment le chemin de Tolochenaz, elle en fait quasiment partie ; aucune séparation claire n'existe entre le terrain « *Eglantine* » et le « *chemin* » de Tolochenaz (de fait depuis au moins 40 ans c'est une rue, presque une route, même si le terme de « *chemin* » le désigne toujours officiellement).

Cet aménagement, ou plutôt ce manque d'aménagement, est accidentogène, personne n'en disconvient, et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé, si l'on en croit le préavis et les projections présentées à la commission, de le transformer en zone de rencontre et l'intégrer totalement aux futures réalisations prévues au sud (Prairie Nord).

Cette problématique « Eglantine/Prairie-Nord » était déjà identifiée en 2017 et même avant (voir intitulé du 24/6.17) et cet aménagement semble correspondre à la vision du plan des circulations. Mais il pose un problème de report de trafic sur Prélionnaz si l'on en croit les mesures et prévisions de trafic. Même problème pour Warnery (qui n'a pas de parcours alternatif possible). On espère donc que l'étude trouvera la solution-miracle, sans ignorer le problème. (voir «pdcom_mobilites_rapport_v14.2_avecannexes.pdf», page 26 et 28, ~5000 vhc, avec tendance à la hausse, sur Tolochenaz, et ~7000 sur Warnery, tendance à la hausse, également)

- A la question des délais de réalisation, on a parlé de travaux lancés au plus tôt en 2026. Ceci est problématique surtout pour les habitants de l'Églantine. Pour y répondre la Municipalité n'exclut pas de réaliser des aménagements provisoires.
- La question du stationnement sur Prélionnaz a été quelque peu éludée. La Municipalité a renvoyé à sa vision globale des zones de stationnement payantes, gratuites, et/ou limitées en durée, mais sans esquisser de solution pour les véhicules parquant actuellement sur cet axe.
- Dans l'avenir, la parcelle Praire-Nord va être développée. Quid des accès ? La réponse se limite à «la gare est toute proche, il n'y aura pas de parking». Dont acte.
- Le problème de la collaboration avec les communes avoisinantes a été soulevé par un commissaire. Oui, il y a bien consultation a répondu la Municipalité.
- Enfin, comme il ne s'agit pour l'instant que d'études, les coûts de réalisation ont inquiété un commissaire, qui n'a pas trouvé de poste correspondant dans le budget. La réponse est que ces montants figurent dans les plans d'investissements à cinq ans, plans «glissants» remis à jour chaque année. Malheureusement, il semblerait que ces plans quinquennaux relèvent du secret d'État, car, citation, ils sont «*au seul usage de la Municipalité*», ce qui reste une peu en travers de la gorge dudit commissaire.

6 CONCLUSION

La Municipalité était convaincante dans sa volonté de poursuivre les études d'aménagement de la zone. Certains commissaires restent toutefois sur leur faim : les problématiques semblent pour une bonne part bien identifiées, d'autres semblent un peu avoir été – et pour cause – mises sous le tapis. Le rapporteur soussigné aurait souhaité une discussion complémentaire, pour au minimum pouvoir demander le contenu exact des mandats qui seront attribués : mais la majorité de la commission n'a pas trouvé judicieuse une nouvelle séance. Pour certains, les dés semblent déjà jetés, la Municipalité donnant l'impression d'avoir décidé des solutions avant d'avoir discuté de variantes possibles : les études déboucheraient sur des plans de réalisation, et non sur des propositions. D'autres estiment qu'il est impossible de faire des choix d'implantation sur un seul crédit d'étude, c'est sur la base des plans de réalisation que des améliorations pourront être proposées.

Notons que, bien qu'on demande au Conseil de se positionner, déjà quelques CHF 200'000.- ont été engagés sur le précédent crédit. La Municipalité est donc partie du principe que ce crédit de CHF 320'000 serait accordé, sinon les sommes engagées l'auraient été en pure perte. On se retrouve donc dans le cas de figure du préavis N° 26/9.23 qui demandait pour Beausobre un crédit complémentaire pour des sommes déjà engagées – et ce n'était pas la première fois. N'oublions pas de mentionner les quelques 1000 heures de travail prévues pour les services communaux.

Comme souvent dans ce type de préavis, il est difficile de refuser un crédit d'études (surtout si elles sont déjà commencées). On peut toutefois regretter que la commission se soit vue refuser les estimations des coûts de réalisation, et qu'aucune variante ne puisse être discutée à ce stade de la procédure.

Il est quand même à noter que les commissaires ont reçu des réponses circonstanciées aux nombreuses questions qu'ils ont posées.

Finalement, c'est à cinq voix favorables, et deux abstentions, que la commission recommande d'accepter ce crédit.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 320'000.00 au préavis N° 24/6.17, afin de couvrir les coûts supplémentaires nécessaires à la poursuite et à la finalisation des études des aménagements de surface, routiers et paysagers ainsi que des infrastructures souterraines, en relation avec les routes du secteur Prairie-Nord/Églantine ;
1. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Bertrand Gilliard

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 27 mars 2024.